

Euthanasie par omission pour les « états végétatifs persistants » ?

Author : Jeanne Smits

Categories : [Jeanne Smits](#), [points non négociables](#)

Date : 3 mars 2012

Les publications bioéthiques se suivent et se ressemblent. Après les réflexions sur les liens entre l'infanticide et l'avortement légal de Francesca Minerva et Alberto Giubilini (qui leur ont valu d'imbéciles menaces de mort, d'autant plus imbéciles qu'ils mettent en évidence la continuité entre les deux), c'est au tour d'un médecin américain de prôner le parti pris de l'euthanasie par omission. Et une fois de plus, c'est une information [BioEdge](#).

Le Dr Catherine Constable, de la faculté de médecine de l'Université de New York, vient de publier un article dans le journal *Bioethics* pour suggérer d'inverser la présomption actuellement en cours par rapport aux personnes en « état végétatif persistant ». Aujourd'hui, on les soigne, on les nourrit et on les hydrate si une volonté contraire ne s'exprime pas de la part des proches du patient. Il faut au contraire présumer que ces patients ne souhaitent pas être nourries et hydratées et prendre donc par principe la décision de cesser l'administration d'aliments et d'eau et de les « laisser mourir ».

Catherine Constable estime que l'alimentation et l'hydratation ne sont pas dans l'intérêt du patient ni dans celui de la société, en raison de leur coût, mais elle se place principalement du point de vue du malade puisque celui-ci, supposé n'avoir aucune conscience de ce qu'il vit, se moque selon elle de savoir s'il meurt ou s'il vit.

« En l'absence d'un souhait contraire et connu du patient ou de sa famille, la décision de préserver la vie d'un patient en état d'insconscience basée sur le respect de la vie elle-même n'est pas davantage justifiée moralement que la décision de prendre cette vie », écrit-elle.

Ce qu'il y a d'intéressant, c'est qu'elle parle bien de « prendre cette vie » : de fait, refuser délibérément de nourrir et d'hydrater une personne qui pourrait vivre longtemps en recevant ces soins ordinaires – dus par simple humanité – c'est programmer sa mort de soif et de faim. Une « euthanasie par omission », comme l'avait dit Jean-Paul II dans la célèbre affaire Terri Schiavo.

Mme Constable s'appuie précisément sur cette affaire-là dans sa démonstration, soulignant que des sondages ont montré que la plupart des gens n'auraient pas aimé vivre comme Terri Schiavo. Maintenir une telle personne en vie pourrait constituer une « pire violation de l'autonomie » que de « ne pas la soigner, contrairement à ses désirs ».

A l'objection fréquente sur le réveil de nombre de personnes qui avaient pourtant été déclarées en état végétatif persistant, Catherine Constable répond exactement ma même chose : ce n'est

pas forcément dans leur intérêt. Même si elles se rétablissent, assure-t-elle, il leur sera quasiment impossible de revenir à une vie normale, elles se retrouveront dans « un état quelconque de conscience moyenne, une vie très possiblement pire que la non-existence ».

De l'avis du Dr Constable, du moins. Pas le genre de médecin qu'on aurait envie de rencontrer dans ce genre de circonstances...

• *Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)*

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)